



A vélo, le casque devient obligatoire pour les moins de 12 ans

publié le 29/03/2017



A compter du **22 mars 2017**, le port du le port du casque à vélo devient obligatoire pour **les enfants (au guidon de leur vélo ou passagers) de moins de 12 ans**.

Cette mesure du Comité interministériel de la sécurité routière vise à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo . Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique - excellente pour la santé comme pour la qualité de l'air - nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.